

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2609

présenté par
M. Naegelen et M. Brindeau
à l'amendement n° 2408 de M. Cazenove

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.